

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 15 décembre 2001
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann	Président
Mme de La Chapelle	Vice-Présidente
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général Adjoint
M ^{me} Pierrard	Trésorière

et

M^{mes} de Confevron, Desmangeot, Spitzer, Védrine, Wiener,
MM. Bancel, Bouvet, de La Forest-Divonne, Gautier, de Jenlis, Majewski, Pietrek, Spitzer, Tripet, Turpault.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I – La vie du Cercle

- Le Cercle enregistre l'adhésion d'un nouveau membre.
- Le futur Colloque de Strasbourg
On compte déjà près de 50 personnes qui se sont déclarées intéressées par le colloque d'octobre prochain. Mais il en faut au moins 70 pour que cette manifestation soit viable, compte tenu des problèmes d'organisation et de coût de ce colloque. C'est pourquoi les personnes n'ayant pas encore répondu au questionnaire doivent le faire parvenir très rapidement au siège du Cercle.
Le prix total, par personne, serait d'environ 780 F ; ceci représente l'ensemble des frais de conférence, déjeuner, pauses, et le cas échéant navette entre la gare et le lieu du colloque. En est exclu le transport vers Strasbourg. Il est envisageable d'aménager les horaires des conférences en fonction des horaires des trains.
Il est souhaitable que les orateurs soient de personnalités nouvelles. On pense notamment à :

M. Benoît	M. Ducœur (pour un diaporama)	Mme A. de Bourbon-Parme
M. Pietrek	Mme Marina Grey	Mme de La Chapelle
M. X. de Roche	Mme Jacqueline Monsigny	M. Blanrue

Courant janvier, les Membres recevront un pré-programme, et il devront s'inscrire pour que ce Colloque puisse avoir lieu.

II – Internet

Les rubriques « Recherches » des précédents comptes-rendus vont être intégrées dans notre site. On pourra y ajouter la liste de nos publications, ainsi que le programme du prochain colloque.

III – Iconographies

Les trois prochaines fiches seront consacrées à Bovi, Danloux et Ducreux. La première sera expédiée avec le prochain compte-rendu.

IV – Les recherches

❖ par Mme Védrine

Qui mieux que les municipaux pourraient nous éclairer sur le Temple ?

J'ai pensé qu'un annuaire des Commissaires avec leur tour de garde pouvait nous renseigner sur les amitiés, les compinages, les complicités et les allégeances avec différents pouvoirs Hébertiste et Robespierrieste.

L'Annuaire fut fait et aimablement mis au propre par M. de la Chapelle. Je n'ai pas eu le temps d'atteindre les W. Aux A je trouvais des "suspects" : Aubry, membre méconnu de la Commune ; en dévidant la pelote on trouvait Baudrais, Berthelin et la veuve Clouet. Nous en avons déjà parlé.

Sautons quelques lettres et arrivons à LORINET, ce "patriote éclairé", municipal discret mais toujours là au bon moment. Bernard Nicolas Lorinet, 44 ans en 93, médecin (officier de santé) habitant rue des Carmes, section du Panthéon, mort dans son lit le 30 mars 1814.

Les gardes de Lorinet :

Les gardes au Temple de commençaient le soir entre 9 et 11 heures. Le municipal passait la nuit au Temple, la journée du lendemain il quittait son poste à 9 / 11 heures du soir, quand la garde suivante venait le relever.

De garde le 2 du mois, voulait dire qu'on était au Temple le 3. Lorinet est de garde le 14 Vendémiaire an II (5 octobre 1793). Il sera donc présent le 6 octobre le jour de l'interrogatoire du Dauphin ; mais pas plus que sa ses coéquipiers, il ne signera le l'ignoble procès-verbal. On peut remarquer que Lorinet ne vient pas seulement au Temple quand il a quelque chose à voir. Il vient tous les soirs (ou presque) 12 Brumaire, 8 Frimaire, 3 Nivôse. La garde suivante qui devait tomber le 27 Nivôse (16 janvier). Mais Lorinet se faire remplacer par Ladmiral (A.N.F.74391) et prend la garde ... Le 18 janvier au soir et sera donc de garde le 19 janvier 1794, jour du départ de Simon, et signera la fameuse décharge.

Il revient le 28 Pluviôse (16 février) riens de particulier si ce n'est que trois jours plus tard porte-clé de la tour Monier est remplacé. Rien à signaler le 27 Ventôse. Et en Germinal an II, exceptionnellement, et il sera absent ; Germinal an II, c'est la grande purge, exécution des Hébertistes, arrestation de Baudais, des Tourzel, condamnation de Chaumette , de Malherbes. Le prudent municipal s'est y mis au vert, en attendant ?

Le revoilà le 19 Floréal, 8 mai au soir. Sera-t-il encore là le lendemain quant on arrêtera Madame Elisabeth, brutalement arrachée au Temple tampon entre 9 heures 30 et 10 heures du soir. Gardes suivantes: 9 Prairial, 29 Prairial. Le 29 Prairial, c'est la fameuse lettre qui dénonce " la porte des écuries ", qui faisait une passoire de la prison d'état gardée par six corps de garde armés, deux canons, quatre commissaires. Tout le monde pouvait passer par la porte des écuries, il suffisait de taper avec une pierre. Signature de Lorinet, Leclerc, Legry.

En Messidor, relâche; il ne revient pas ; mais le 6 ou 7 Thermidor, il réapparaît. Et ô stupeur il revient au Temple le 9 Thermidor avec la lettre T.

Que viens faire Lorinet. Ce n'est pas son tour de garde, il est venu 2 jours avant. Il rompt l'ordre alphabétique; il passera trois jours au Temple, trois jours fatidiques, il sauvera sa tête et sera seulement arrêté. Il aura la visite de Barras au matin du 10, et de Laurent dans la nuit du 9.

Qui était Lorinet, que fait il au Temple à chaque événement important, et qu'il un agent ? De qui ? Il est là sous Hébert, après ventôse sous Robespierre. S'il a un secret, il l'a emporté.

Il lègue au citoyen LESSORE , avocat ancien membre de la section des sans culottes, une malle ; il a écrit : « je lègue mes manuscrits aux personnes studieuses qui espèrent y trouver de bonne choses.

Ainsi commence le mythe de la malle de Lorinet. Le testament de Lorinet m'a été communiqué par M. Duval. Que

❖ par Mme de La Chapelle

Que devient Robespierre au moment où il atteint le sommet de l'Etat, en étant élu à l'unanimité le 16 prairial an II (4 juin 1794) Président de la Convention ?

Muni de tous les pouvoirs, après avoir en quelques jours, imposé la fête de l'Etre Suprême et organisé la Grande Terreur par les lois d'exception sur le Tribunal Révolutionnaire, il semble lâcher les rênes, et abandonner les instruments de sa puissance.

Les étranges absences de Robespierre.

C'est une accusation détaillée que formule Laurent Lecointre, député à la Convention, au lendemain du 9 thermidor, contre les membres survivants des Comités de Salut Public et de Sûreté Générale. (Les Crimes des 7 membres des anciens Comités de Salut Public et de Sûreté Générale . An III) Lecointre révèle que Robespierre quitta le Comité le 23 Prairial , et reproche à ses collègues du C.S.P.

« ... de n'avoir point prévenu la Convention de l'absence de Robespierre du Comité depuis 4 décades ; d'avoir souffert que, nonobstant son silence, il ait continué de signer des actes ; d'avoir caché les manœuvres que ce conspirateur avait employées dans la vue de tout désorganiser ... »

Lecointre précise que « ce n'est qu'au moment où Robespierre a été abattu que nous avons su qu'il y avait 4 décades qu'il était absent du Comité ». Et il ajoute « On avait la bassesse de lui envoyer à signer ».

Effectivement, les feuilles de présence au Comité sont signées tous les jours par Robespierre, ainsi que nombre d'arrêtés de prairial à thermidor.

Il faut souligner que l'absence de Robespierre à la date du 23 prairial (ou 11 juin 1794) se situe la veille du 24 prairial, époque où il aurait emmené le petit Capet à Meudon. Curieusement, ses collègues du Comité étaient au courant de ce fait , comme le précise l'agent d'Antraigues.

Eut-il peur, par la suite, de questions gênantes sur ce qu'il avait fait de l'enfant ?

En tout cas, de prairial à thermidor, il ne fréquenta plus que le club des Jacobins, où personne, comme à la Convention, n'était au courant de l'affaire de Meudon. Bien plus, à partir du 12 messidor (1^{er} juillet 1794) Robespierre devient complètement étranger au bureau de police générale qu'il avait lui-même créé !

Que signifie cette apparente retraite ? Apparemment, lui et ses affidés craignent quelque chose, ce qui se passe au Temple va nous le démontrer.

« Nommer, les deux ou trois jours précédents, des nouveaux »

On se souvient de cette phrase du garde-notes Payan, qu'on peut dater des environs du 10 juin (20 Prairial).

Or, le 15 prairial, sur la proposition de Payan, le Comité de salut public, alors que ce n'est pas dans ses attributions, va nommer 24 nouveaux membres du Conseil Général de la Commune, tous de stricte obédience gouvernementale, non pris dans les sections qu'ils sont censés représenter (A. Soboul). « Cela frisait l'illégalité, et priver le peuple des sections du droit de nommer leurs représentants à la municipalité était fort peu démocratique » (Sainte Claire Deville).

Ce véritable coup d'Etat était destiné à modifier au profit des Robespierristes les conditions de la garde au Temple.

En effet, nous allons retrouver tous ces nouveaux venus comme commissaires municipaux : il y en aura un par jour depuis le 28 prairial, et surtout chaque jour de messidor ; ils seront, à chaque fois, adjoints à deux anciens. En voici la liste :

Martinet, 28 prairial,	Aubert, 2 messidor	Soulié, 3 messidor	Vergne, 4 messidor
Blandin, 5 messidor	Cauchois, 6 messidor	Lumière, 7 messidor	Gauney, 8 messidor
Benard, 9 messidor	Tombe, 10 messidor	Charigny, 11 messidor	Cietty, 12 messidor
Gauney, 13 messidor			

Pas de nouveaux les 14, 15, 16 messidor (nomination bloquée du 14 messidor)

Leleu, 17 messidor Henner, 18 messidor Joigny, 20 messidor

Nous passons au 25 avec Naudin . Ensuite les pouvoirs manquent pour les 26,27,28,29 et 30 messidor. Mais nous connaissons les noms de ceux qui ont pu être nommés : il s'agit des citoyens Bonnier, Bastard, Taschereau et Grébauval. En effet, pour 19 de ces nouveaux municipaux, nous avons la liste de leurs noms dans le garde-notes de Payan. Comme nous savons que Payan était un des séides de Robespierre, nous assistons donc là à une manœuvre Robespierriste au Temple.

Quel était son but ?

Plusieurs explications sont possibles. La plus vraisemblable était qu'on surveillait les réactions à l'introduction d'un substitué, en prairial ou en messidor. Car Robespierre, ainsi que le Comité à sa dévotion, devait craindre la résistance de la Commune de Paris, à l'enlèvement du précieux otage qu'elle détenait. C'était elle qui avait la haute main sur la prison du Temple depuis l'internement de la famille royale en 1792, et malgré l'exécution de ses principaux chefs, Hébert et Chaumette, en germinal, elle restait une puissance redoutable grâce à son soutien populaire.

Par les nouveaux commissaires, véritables indicateurs introduits au Temple, le gouvernement se tenait chaque jour informé des réactions des autres municipaux, nommés, eux par la Commune, et pouvait donc prévenir toute tentative de complot. Cette hypothèse explique également l'assertion étrange de l'espion d'Antraigues sur l'envoi du petit Capet à Meudon : « ceci était un essai afin de s'assurer de la facilité de s'en emparer ».

Robespierre redoutait que l'on finisse par découvrir son initiative secrète : dans le cas où la Commune aurait réagi à la substitution, il était indispensable de pouvoir faire marche arrière rapidement. Il avait donc instauré une surveillance étroite de l'état d'esprit au Temple pendant tout le mois de messidor. Mais il semble que la nomination de Simon à la garde du 1^{er} thermidor ait correspondu à une réplique de l'administration communale qui voulait savoir à quoi s'en tenir sur l'identité de l'enfant prisonnier, et que les "soupçons d'évasion" dont parle Barras dans une note destinée à ses Mémoires contribuèrent à la chute de l'Incorruptible quelques jours après.

V – Questions diverses

Monsieur Bouvet :

Monsieur Hamann devrait rédiger un article, au sujet du cœur qui pourrait paraître dans un journal à grand tirage pour apporter la contradiction à Monsieur Delorme.

C'est ce qui sera fait. Il faudra prendre contact avec un journaliste pour les présenter nos travaux et nos idées.

Monsieur Pietrek :

Une certaine Madame Nadine Aladame à Monsieur Pietrek ; elle s'interroge sur une parenté possible avec la femme Simon.

La séance est levée à 17h00

le Secrétaire Général

